



Retroviseurs cassés en séries

Par **toninoyoyo46_old**, le **10/08/2007** à **14:41**

Bonjour, je suis un étudiant de 22 ans qui a commis une grosse erreur, suite à une soirée arrosée, je me suis énervé contre les rétroviseurs que je voyais dans la rue. Au total il y a eu une dizaine de voitures auxquelles j'ai endommagé un ou deux rétroviseurs, j'ai fait ma déclaration à la gendarmerie et les personnes à qui j'ai cassé soit juste la vitre du rétroviseur soit le rétroviseur m'appelle pour me proposer de ne pas porter plainte et de s'arranger à l'amiable mais il y en a pour 300 euros par voiture pour la plupart. Étant donné mon statut, je ne peux pas rembourser à l'amiable et individuellement les victimes. Donc ma question est simple, quel est la démarche que je dois adopter, informer les personnes sur ma non-solvabilité et l'impossibilité de s'arranger et donc aller au tribunal, je ne vois pas trop d'autres solutions, quelle amende peut-on me donner. Est-il possible de proposer de faire des travaux d'intérêts généraux afin de payer mon erreur. Peut-on me retirer le permis de conduire (ce qui m'a été annoncé par un gendarme lors de mon interrogation) ?
Merci à quiconque qui pourra m'aider car je ne sais pas trop que faire.